

Ramassage des manuels scolaires 2019

CONSIGNES POUR LES FAMILLES

Le retour des manuels scolaires se fera impérativement aux dates prévues :

- ⑩ **mardi 18/6 pour les sixièmes**
- ⑩ **jeudi 20/6 pour les quatrièmes**
- ⑩ **vendredi 21/6 pour les cinquièmes**
- ⑩ **lundi 24/6 pour les troisièmes**

- ⑩ **Une heure est fixée pour chaque classe et elle vous sera communiquée par le professeur qui encadre le retour des livres au CDI**
Aucun livre ne pourra être rendu à un autre moment qu'à l'heure prévue pour la classe (sauf entente préalable avec la documentaliste pour un motif familial)

- ⑩ **En amont, les livres auront été vérifiés par l'élève et sa famille :** protection plastique enlevée sans abîmer la couverture et nom de l'élève inscrit dans la grille interne au manuel.

- ⑩ **Si le livre est anormalement abîmé, une amende sera appliquée** conformément à la décision du CA ; le remboursement des livres perdus ou détérioré (hors d'usage) est prévu et doit être réglé au bureau de la Gestionnaire.

- ⑩ **Pensez aux livres que vous n'utilisez pas souvent et aux livres que vous avez empruntés au CDI ou aux livres de série distribués par le professeur de français.**

Nous demandons à chacun de respecter scrupuleusement le planning horaire affiché au CDI , à la Vie Scolaire et sur les portes d'entrée;

Merci de votre collaboration !

Mme PINARD, Gestionnaire
Mme MEHN, documentaliste